



FORCE OUVRIÈRE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

RÉFORME DE LA FILIÈRE SPP : LE GROUPE DE TRAVAIL EST LANCÉ AU CSFPT.

Mardi 6 février se tenait la formation spécialisée n° 3 (FS3) chargée des questions statutaires du conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), à laquelle participaient pour FOSIS, Christophe SANSOU et Yann-Aël MOYSAN.

Cette FS3 réunie en auto-saisine sur la filière sapeurs-pompiers, à la demande des organisations syndicales représentatives, dont FOSIS, a mis en place un groupe de travail chargé de faire un état des lieux de notre filière.

Ce groupe composé de membres titulaires du CSFPT et d'experts sapeurs-pompiers a d'ores et déjà établi un plan de travail.

Le président de la FS3 a indiqué à ses membres que le rapport qui sera établi par ce groupe de travail est très attendu par le gouvernement.

FOSIS confirme l'importance du CSFPT, instance paritaire et décisionnelle de la fonction publique territoriale, dont font partie les sapeurs-pompiers professionnels, a contrario de la CNSIS.

Par ailleurs, nous tenions à rappeler que la CNSIS n'a rien affirmé au sujet de la situation d'un syndicat non représentatif : la sous directrice des ressources humaines de la DGSCGC a simplement évoqué une réponse de la DGAFP qui n'est juridiquement pas recevable et dont on nous refuse pour l'instant la transmission...

FOSIS vous confirme que les représentants de ce syndicat ne peuvent plus s'exprimer qu'en leur nom propre dans les instances où ils sont élus.

Il nous semble que le plus important dans le compte rendu de la CNSIS, prochainement validé, est de constater que ce même syndicat, qui luttait vent debout contre le PPCR, a déjà retourné sa veste en votant favorablement les projets de décrets d'application du PPCR à cette séance, cautionnant ainsi la fin de l'avancement d'échelon au minimum...

Soit une perte d'environ 10 années sur la carrière !

Les adhérents apprécieront à ne pas en douter cette détermination à défendre les agents des SDIS.